

ES
docteurs
1, 25
2, 50
3, 50
4, 50
5, 50
6, 50
7, 50
8, 50
9, 50
10, 50
11, 50
12, 50
13, 50
14, 50
15, 50
16, 50
17, 50
18, 50
19, 50
20, 50
21, 50
22, 50
23, 50
24, 50
25, 50
26, 50
27, 50
28, 50
29, 50
30, 50
31, 50
32, 50
33, 50
34, 50
35, 50
36, 50
37, 50
38, 50
39, 50
40, 50
41, 50
42, 50
43, 50
44, 50
45, 50
46, 50
47, 50
48, 50
49, 50
50, 50

CACHIS
1, 71
2, 71
3, 71
4, 71
5, 71
6, 71
7, 71
8, 71
9, 71
10, 71
11, 71
12, 71
13, 71
14, 71
15, 71
16, 71
17, 71
18, 71
19, 71
20, 71
21, 71
22, 71
23, 71
24, 71
25, 71
26, 71
27, 71
28, 71
29, 71
30, 71
31, 71
32, 71
33, 71
34, 71
35, 71
36, 71
37, 71
38, 71
39, 71
40, 71
41, 71
42, 71
43, 71
44, 71
45, 71
46, 71
47, 71
48, 71
49, 71
50, 71

COTONS
1, 75
2, 75
3, 75
4, 75
5, 75
6, 75
7, 75
8, 75
9, 75
10, 75
11, 75
12, 75
13, 75
14, 75
15, 75
16, 75
17, 75
18, 75
19, 75
20, 75
21, 75
22, 75
23, 75
24, 75
25, 75
26, 75
27, 75
28, 75
29, 75
30, 75
31, 75
32, 75
33, 75
34, 75
35, 75
36, 75
37, 75
38, 75
39, 75
40, 75
41, 75
42, 75
43, 75
44, 75
45, 75
46, 75
47, 75
48, 75
49, 75
50, 75

26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50

26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50

26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50

26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50

26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50

26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50

26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50

26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50

Le succès nous annonçait pour dimanche un après-midi extraordinaire.
Nous ne voulons pas aujourd'hui commettre une erreur de jugement, mais nous sommes certains de publier un excellent journal innovatif.

Au Grand-Théâtre. — Un garçon brasseur de la rue des Longues-Haies, Charles Plateau, âgé de 33 ans, se trouvant, jeudi soir, vers onze heures, à l'été-hippodrome, en complet état d'ivresse. Il lui prit l'habitude d'insultes les confédérés et ensemble agents du service, ce qui lui fit enlever de force le bras droit.

Les accidents du travail. — Un tisserand de l'établissement de MM. Prouvost frères et Barrene, fabricants, rue d'Ilam, a été blessé au poignet droit par le ramassage d'une navette d'un métier voisin du sien. M. le docteur Delecoeur a donné les premiers soins et prescrit huit jours de repos.

Dans l'atelier de M. Camille Desmet-Leroux, constructeur, place d'Audenaerde, un serrier a été blessé au pouce de la main gauche par un coup de marteau. M. le docteur Prouvost a examiné le blessé, et demeure rue Franklin à prescription de dix jours de repos.

Victor Hilaire, âgé de 34 ans, demeurant rue Saint-Antoine, occupé chez MM. Louis Derville et fils, entrepreneurs, s'est contusionné à la région lombaire. Six jours de repos lui ont été prescrits par M. le docteur Derville.

Dans l'établissement d'appât de M. Boitiaux, rue Pellart, l'un des ouvriers, Clément Dubas, âgé de 13 ans, demeurant rue de la Beck, à Wattrelos, s'est fait une plaie ouverte à la main gauche, en voulant mettre une courroie. Trois semaines de repos lui ont été ordonnées par M. le docteur Hilaire.

Dans l'usine de M. Emile Roussel, appréteur, rue Alphonsine, âgé de quatorze ans, demeurant rue de la Berche, impassé du Sud, s'est contusionné à l'épaulé droite en portant une pièce de bois. Une huitaine de jours de repos lui ont été prescrits par M. le docteur Lepers.

A la fonderie de M. Desagacher, rue de Wasquehal, un mouton, Joseph Emaer, âgé de quatorze ans, demeurant au Blanc-Sec, a été brûlé au pied gauche par de la fonte en fusion. M. le docteur Lepers lui a donné les premiers soins et lui a ordonné quinze jours de repos.

Au poignard de M. Alfred Motte, rue d'Anghem, l'un des ouvriers, Auguste Rogier, âgé de 27 ans, demeurant rue de l'Espérance, à Wattrelos, a été blessé au pied droit par un coup de désarmement. M. le docteur Lepers lui a prescrit quelques jours de repos.

Désastre Vanillelle, âgé de 42 ans, demeurant rue de l'Alaine, occupé chez M. Georges Lehoucq, négociant en vins, boulevard de Boanepierre, en manipulant une caisse a été blessé au pied. M. le docteur Butruille lui a donné les premiers soins et prescrit huit jours de repos.

Ensemble Dariois, apprenti, âgé de 25 ans, demeurant à Horsaens, travaillant chez MM. Hannart frères, s'est fait une contusion au gros orteil du pied gauche, par suite de la chute d'un poids. M. le docteur Derville a ordonné un bûche six jours de repos.

Un camionneur de la maison de M. van der Dels, et Willy de Weert, s'est contusionné le thorax en descendant son camion. Le blessé, Emile Six, âgé de 47 ans, demeurant rue Guyver, cour Saint-Jean-Baptiste, a été l'objet des soins de M. le docteur Butruille, qui lui a prescrit huit jours de repos.

Cambrioleurs déçus. — Défilèrent une quinzaine noire pointer sur ce cambrioleur s'ils ont fait, ces derniers nuits, dans différents quartiers.

Dans la nuit de jeudi à vendredi, ils sont venus se cacher le nez contre la porte de la bijouterie de M. Ernest Lorthiois, rue du Grand-Chemin, 87.

En se levant, vendredi matin, le bijoutier constata que cette porte avait été forcée par plus de trente coups. Mais, fort heureusement, elle était bien blindée, ce qui a empêché les malfaiteurs de réussir dans leur tentative. Plainte a été déposée à M. Lecomte, commissaire de police du 2^e arrondissement.

Château de l'enlèvement. — Dans la soirée de jeudi, un journalier de la rue Perrot, M. Charles Dubois, âgé de 36 ans, a perdu l'équilibre dans l'escalier, en se rendant à sa chambre à coucher et a dégringolé de haut en bas. M. le docteur Leclercq a constaté une entorse au pied gauche et a fait admettre M. Dubois au dispensaire de la rue de la Chapelle, n° 250.

Saisie de poissons. — Vendredi matin, 2500 kilos de poisson recouvert de saque ont été saisis au Moulin par le service de l'inspection sanitaire.

Les Messes du dimanche 26 novembre à Roubaix. — Saint-Martin, 5 heures à 4 h. 6. V. h. 8 heures. 9 heures. 10 heures (grand-messe). 11 h. 11 h. 2 grand-messe et 4 h. 4/2. — Saint-Sébastien: 6 heures. 8 h. 10 heures (grand-messe). — Saint-Joseph: 6 heures. 8 h. 7 h. 8 h. 9 h. 10 heures (grand-messe) et midi. — Saint-Jean-Baptiste: 6 heures. 8 h. 10 heures (grand-messe). — Chapelle des Carmélites. — Dimanche, 26 novembre, à cinq heures, au théâtre de l'Éclair, on jouera la parodie des bisphingiens et de la violation du saint jour du dimanche. Saleté solennelle, sermon et amende honorable. Indulgences plénières pour les Associés aux conditions ordinaires.

Excellentes Cafés. — Bon Marché. — Compagnie Havraise, 74 bis, Grande-Rue, Roubaix.

Agendas 1900. — Les agendas commerciaux pour l'année 1900 sont dès maintenant en vente à la librairie du Journal de Roubaix, 71, Grande-Rue, Roubaix.

Nous engageons nos lecteurs à ne pas attendre les derniers jours de l'année pour renouveler leur provision.

La librairie du Journal de Roubaix s'est fait une spécialité des articles de bureau, peut fournir des agendas de tous genres et de tous formats à des prix véritablement avantageux.

Les amateurs de bon boure ne manquent que le heure d'ostcomp. Le kil. 3,80, rue du Bois, 13, et dépositaires suivants.

Le téléphone. — On porte à domicile. 50230

Croix. — Vol d'une montre. — Une montre en argent, valant 35 francs, a été soustraite à un ouvrier labourer du peigne Hehen, pendant son travail. Plainte a été déposée au commissariat de police.

Un chien suspect a été abattu vendredi matin par le garde-logé au domicile de M. Duilleul, cabaretier, rue de Thionville, l'animal a été transporté à Roubaix pour être examiné par un vétérinaire.

Constructions nouvelles. — Sont autorisées les constructions suivantes: MM. E. Delamoy, deux chalets, rue Verte; André Godart, maison, rue de la Mackerelle; Leclercq, Muzil, un mur de clôture rue de Roubaix.

Au bureau de Bienfaisance. — L'adjudication des fournitures de pain et cerceaux pour l'année 1900 aura lieu le dimanche 27 décembre.

Fiers. — Un ouvrier de ferme blessé. — Un domestique de la ferme Masquellier, nommé François, qui graissait vendredi vers dix heures, les essieux d'un chariot, a été gravement blessé par la chute d'une roue. Il a reçu dans la jambe les soins du docteur Derville.

Willoms. — Un accordéon défilé. — Un peigneur, Cyrille Potier, demeurant à Hem, hameau du Cléron, a porté plainte, dans la journée de vendredi, à la gendarmerie de Lamoy contre un individu qu'il accuse d'avoir volé un accordéon à son domicile. Potier s'est rendu à Willoms le jour de la décade de cette commune, et, avec la permission du maire, il avait joué de l'accordéon dans les rues. En revenant à Hem vers dix heures, il a été saisi par deux individus qui ont voulu le voler. Le peigneur a été saisi par la ceinture, et le voleur a été saisi par la ceinture. L'accordéon le suit dans sa chute et fut mis hors d'usage. Il en est résulté pour Potier un dommage de cent francs, pris de l'instrument.

Annappes. — Une truelle. — Il y a quelques jours, la fille de M. Bonduclou, marchand de lait à Annappes, près du Bois Blanc, a loué une fosse de la Banque communale pour se rendre à l'école, quand elle aperçut dans le fossé même, et dissimulé au fond de la tranchée, un rouleau de

toile d'une valeur de 180 francs, tombé sans doute de la voiture de quelque conducteur et par un passant pouvait avoir caché en cet endroit dans l'espoir de le retrouver à la tombée du jour. Le voleur, qui se trouvait en face de la truelle à ses parents, qui transportent la pièce de toile chez eux et en avertirent le garde-champêtre. Informé par le garde lui-même, un fabricant de toiles de Ghémery, M. Daquenois, a reconnu l'objet et l'a rendu à son propriétaire.

Balaisieux. — Une vente publique aux bureaux de la douane. — Le dimanche 26 novembre, à deux heures du soir (heure légale), il sera procédé au bureau du receveur de douane de Balaisieux à la vente au plus offrant et au premier enchère, des marchandises de provenance étrangère, acquises par jugement définitif de l'Administration, aux conditions énoncées lors de la vente.

Années. — Une réunion du Conseil municipal. — Le Conseil municipal s'est réuni vendredi soir, à la mairie, en session de novembre, sous la présidence de M. Henri Droulez, maire.

La séance est ouverte à sept heures. Tous les conseillers sont présents. La salle du public est comble. Après la lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adoptée sans observation, on a lu les lettres de M. le Préfet.

Le rapporteur pour 1900. — Le Conseil, sur la proposition de M. le maire, désigne comme rapporteurs pour l'année 1900 titulaires résidents, MM. Vincent, Boussart, Jansville, Jovanax, Belos, Masquellier, suppléants: Nante, Pouchain, Bayard, L. Leclercq, Picavet, titulaires non-résidents: Bedellade, d'Aspir, Carrière, de Lamoy, Droulez, d'Amannepes, Broussart, de Ysic, Suppléants: Parent, de Lamoy, Duboussart, Toufflers, Ledebier, de Lamoy, Leclercq, de la Madeleine.

Crédits supplémentaires pour secours aux vieillards. — Le maire annonce que, cette année, il y a eu un certain nombre de services à donner, en ce qui concerne le secours aux vieillards, qui ne sont plus suffisants. Il manque encore 400 francs. Le Conseil vote cet accord.

Propositions nouvelles. — M. le maire rappelle que les bureaux d'apartements comprennent actuellement quatorze titulaires. Dix nouveaux aspirants se sont fait inscrire et ont été acceptés par le Bureau de bienfaisance. Le Conseil rappelle que le nombre de logements de logement et 100 francs comme supplément de traitement.

Assistance médicale gratuite. — Le Conseil approuve deux radiations faites sur les listes d'assistance médicale gratuite concernant deux habitants qui ont quitté la commune, et qui ne sont plus domiciliés à Balaisieux.

Indemnité de logement à l'Intendant-adjoint. — M. le maire annonce que l'Intendant-adjoint demande une indemnité de logement et un supplément de traitement. Le Conseil alloue à cette dernière une somme de 100 francs, indemnité de logement et 100 francs comme supplément de traitement.

Catés des dépôts et consignations. — Supplément à voter. — Le maire annonce que la Caisse des dépôts et consignations réclame une somme de 35 francs comme intérêts à régler au mois d'octobre, pour l'emprunt occasionné par l'emprunt de vœux paucis. Il est fait droit à cette demande.

Solde de la pompe à incendie.</